
Compte rendu du CTA du 16 janvier 2014 (1^{er} degré)

Hélène MATHE (SNFOLC 60), François STANDAERT (SNUDI-FO 80) et Patrick DELAITRE (SNETAA-FO 80) ont représenté la FNEC-FP-FO au Comité Technique Académique (CTA) de ce 16 janvier 2014.
A l'ordre du jour, la répartition de la dotation en postes attribuée pour la prochaine rentrée scolaire.

Déclaration préalable

Dans sa déclaration préalable, Force Ouvrière:

- a abordé l'amplification de l'austérité pour les salariés consécutive aux annonces du Président de la République à l'occasion de ses vœux et de sa conférence de presse du 14 janvier ;
- a formulé à nouveau la revendication du syndicat d'abrogation du décret des rythmes scolaires ;
- a fait part de son analyse sur les dotations ridiculement faibles dans les écoles, collèges, lycées et LP pour la prochaine rentrée ;
- a relayé auprès du recteur les demandes de Force Ouvrière suivantes : 1) que le ministre renonce à repousser après les élections les travaux de carte scolaire dans le 1^{er} degré ; 2) qu'il libère la journée du vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension en compensation du 13 novembre indûment travaillé. (voir déclaration en annexe).

Quelques éléments sur les différents dossiers abordés lors de la réunion.

Les rythmes scolaires

Sur ce sujet, le recteur a indiqué que « *le retour des projets des communes se font* » (mais apparemment pas si rapidement que cela...). Il a indiqué être conscient que la réforme pouvait poser problème dans les petites communes. Il a précisé que les élections du printemps complexifieraient les choses, que les maires ne seraient élus qu'en avril et que c'est à ce moment là que les projets seront réellement finalisés.

L'Inspecteur d'Académie* de la Somme a ajouté qu'il y aurait plusieurs CDEN sur ce dossier : un en février, un autre après les élections municipales, un autre avant la prochaine rentrée scolaire.

Devant l'opposition de FO à la réforme exprimée à nouveau par ses représentants lors de la réunion, le Recteur a renvoyé aux discussions dans les instances départementales. Dont acte.

(*Les DASEN ont repris officiellement a qualité d'Inspecteur d'Académie.)

Dotation et priorités ministérielles

Les priorités académiques ont été listées par le recteur : elles se conforment aux priorités ministérielles : « *poursuite de l'amélioration de la scolarisation des moins de 3 ans dans l'Oise et prévention et réduction de la difficulté scolaire* », critères qui n'augurent rien de bon en termes d'ouvertures de classes pour réduire les moyennes inacceptables dans des centaines d'écoles au niveau de l'Académie.

Scolarisation des moins de 3 ans

Les effectifs sont reproduits dans les tableaux ci-dessous qui donnent les pourcentages de scolarisation des élèves de cette tranche d'âge :

	Aisne	Oise	Somme	Académie
Public (tout public)	14,30	6,57	15,19	11,12
Public en Ed. Prioritaire	27,30	12,6	34,10	22,60
Public et privé	16,07	7,12	18,79	18,79

Force Ouvrière s'est opposée à la politique sélective de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans uniquement dans les zones d'éducation prioritaire et au profilage des postes pour les enseignants accueillant ces élèves. Hors éducation prioritaire, les enfants de deux ans sont parfois accueillis dans des classes qui bordurent ou dépassent 30 élèves. Pour remédier à ce problème, des créations massives de postes sont nécessaires. L'IA de la Somme a rétorqué que cet accueil se faisait à partir d'un projet spécifique en partenariat avec les communes. Un renforcement de l'accueil des deux ans est seulement prévu dans l'Oise.

SEPGA

Dans les SEPGA, les effectifs prévus sont les suivants :

SEPGA	Constat 2011/2012	Constat 2012/2013	Constat 2013/2014	Prévisions 2014/2015	VARIATION Absolue	VARIATION %
Académie	4196	4 023	3 789	3 567	- 222	- 5,9
Aisne	Non communiqué	1 280	1 225	1 175	- 50	- 4,1
Oise	Non communiqué	1 594	1 508	1 429	-79	-5,2
Somme	Non communiqué	1 149	1 056	963	-93	-8,8

Le Recteur d'Académie a indiqué que, dans ce secteur, « on ne fermera pas pour fermer ». Il a rappelé que la scolarisation en SEPGA était supérieure dans notre académie par rapport aux autres. L'Inspecteur d'Académie* de la Somme a précisé que les structures n'étaient pas remplies à 100/100 et que des « dispositifs » pouvaient être mis en place dans les classes-types pour accueillir certains de ces élèves. Il a mis en avant le faible pourcentage de qualification en CAP des élèves qui sortaient de la SEPGA. Force Ouvrière s'est opposée à la fermeture programmée des postes dans ce secteur.

Si ce projet est confirmé, dans l'Académie, les SEPGA auront perdu 15 % de leurs élèves depuis 2011. Le projet des mesures précises sera connu avant le CTSD qui se réunit le 28 janvier prochain (dans la Somme).

Report des travaux de carte scolaire dans le 1^{er} degré

Le recteur, prenant un air désolé, a simplement indiqué que cette initiative était quelquefois prise à l'occasion des scrutins, sans aborder les conséquences pour les personnels ni sur le calendrier du mouvement.

Vote sur la répartition dans les départements de la dotation ministérielle

Les postes attribués sont répartis de la manière suivante dans les départements de l'Académie :

1^{er} degré : + 20 postes pour l'Académie (+ 4 dans l'Aisne, + 12 dans l'Oise, + 4 dans la Somme)

2nd degré : + 80 postes

- Financement des ULIS : + 8 ETP
- Collèges et SEPGA de l'Aisne : 2 ETP en HP et 4 ETP en HSA
- Collèges et SEPGA de l'Oise : 1 ETP en HP et 2 ETP en HSA
- Collèges et SEPGA de la Somme : 2 ETP en HP et 4 ETP en HSA
- Lycées et lycées professionnels : 36 ETP en HP et 21 ETP en HSA

Pour les dotations des 1^{er} et 2nd degrés, **FO a voté contre** au motif que la dotation était largement insuffisante, qu'elle devait être multipliée par 10 ou 20.

La CFDT a voté pour. Le SE-UNSA s'est abstenu. La FSU s'est abstenue pour le 1^{er} degré et a voté contre pour le 2nd degré.